

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Hervé MASSE, Franck DE LA LLAVE

Absents excusés ayant donné procuration : Bernadette CARDIN-MADERN procuration à Elise ROUBY, Annie GRANDEMANGE procuration à Françoise BRUNET, Catherine DUMAS procuration à Mireille REBECQ

Absent excusé : Arnaud HINGRAY

Secrétaire de séance : Roselyne BARANDE

Le quorum étant atteint, Mireille REBECQ procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Depuis le conseil municipal du 21 février 2017, Jean ROQUE n'a pris aucune décision dans le cadre de sa délégation.

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 – Modification de la commission municipale « Vie des quartiers »

Jean ROQUE rappelle que par délibération n°2017/02/04 du 21 février 2017, l'Assemblée municipale a désigné Marc VALETTE pour siéger en remplacement de Raymond CARBONES, décédé le 3 janvier 2017.

Il rappelle la nouvelle composition de la commission municipale « Vie des quartiers », composée ainsi :

Claude CID	Marie-Claude GASCON
Mireille REBECQ	Catherine BRET
Marc VALETTE	Annie GRANDEMANGE
Gérard CASTANY	

Jean ROQUE indique que compte tenu de la démission de Nicolas BARTHE en date du 26 janvier 2017, il propose au Conseil Municipal, de désigner Rachid ABDOUCHE, pour siéger en remplacement.

La commission « Vie des quartiers » se compose comme suit :

Claude CID	Rachid ABDOUCHE
Mireille REBECQ	Marie-Claude GASCON
Marc VALETTE	Catherine BRET
Gérard CASTANY	Annie GRANDEMANGE

Vote pour à l'unanimité.

2- Modification de la commission municipale « Economie et entreprises »

Jean ROQUE rappelle que par délibération n°2014/04/15 du 4 avril 2014, l'Assemblée municipale a élu comme représentants de la commission municipale « Economie et Entreprises » :

Nicolas BARTHE	Marie-Claude GASCON
Laurent ROSELLO	Gérard CASTANY
Florence HOSTAILLE	Danielle PONCET
Bernard PAGES	Bernadette CARDIN-MADERN,

Pour remplacer Nicolas BARTHE, démissionnaire en date du 26 janvier 2017, Jean ROQUE propose au Conseil Municipal de désigner Laurent ROSELLO pour en prendre la présidence.

La commission « Economie et Entreprises » se compose comme suit :

Laurent ROSELLO	Marie-Claude GASCON
Florence HOSTAILLE	Gérard CASTANY
Bernard PAGES	Danielle PONCET
	Bernadette CARDIN-MADERN,

Vote pour à l'unanimité.

3 – Modification de la commission municipale « Sports »

Jean ROQUE rappelle que par délibération n°2014/04/17 du 4 avril 2014, l'Assemblée municipale a élu comme représentants de la commission municipale « Sports »

Gaston COUBRIS	Jean SEGARRA
Nicolas BARTHE	Arnaud HINGRAY
Gérard CASTANY	Hervé MASSE
Hélène GODET	Laëtitia SOUNIER

Pour remplacer Nicolas BARTHE, démissionnaire, en date du 26 janvier 2017, Jean ROQUE propose au Conseil Municipal de désigner Catherine BRET. La commission « Sports » se compose comme suit :

Gaston COUBRIS	Jean SEGARRA
Catherine BRET	Arnaud HINGRAY
Gérard CASTANY	Hervé MASSE
Hélène GODET	Laëtitia SOUNIER

Vote pour à l'unanimité.

4 – Modification de la commission municipale « Communication »

Jean ROQUE rappelle que par délibération n°2014/04/18 du 4 avril 2014, l'Assemblée municipale a élu comme représentants de la commission municipale « Communication »

Mireille REBECQ	Pierre MONTEL
Arnaud HINGRAY	Nicolas BARTHE
Gérard CASTANY	Marie-France MIR
Elise ROUBY	Franck DE LA LLAVE

Compte tenu de la démission de Nicolas BARTHE en date du 26 janvier 2017, Jean ROQUE propose au Conseil Municipal, de désigner Claude CID pour le remplacer.

La commission « Communication » se compose comme suit :

Mireille REBECQ	Pierre MONTEL
Arnaud HINGRAY	Claude CID
Gérard CASTANY	Marie-France MIR
Elise ROUBY	Franck DE LA LLAVE

Vote pour à l'unanimité.

5 – Adhésion au Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Occitane et Catalane (SIOCAT)

Jean ROQUE explique à l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane, a été créé, conformément aux article L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'arrêté préfectoral n°2012164-0014 du 12 juin 2012. Il indique que ce Syndicat est présidé par Francis MANENT, Maire de Saint André.

Il précise que le Président du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane, a sollicité la commune pour son adhésion.

Il rappelle l'intérêt de la promotion des cultures et des langues occitane et catalane.

Jean ROQUE rappelle également que Toulouges est connue pour son histoire millénaire et ses symboles liés à la catalanité comme la Pau I Treva de Deu, signée en 1027, à l'origine du premier parlement catalan. C'est une ville de Paix, célébrée par le Catalan Pau Casals lui-même, lors de son discours devant l'ONU le 24 octobre 1971.

Toulouges œuvre depuis toujours pour la préservation du patrimoine et de la culture catalane, en organisant chaque année au mois de Mai les festivités de Pau I Treva, en participant au financement de l'enseignement du catalan au sein de l'école élémentaire Jean Jaurès, en soutenant les associations locales qui promeuvent cette culture, et en participant à des échanges transfrontaliers avec la ville de Les Borges Blanques.

Afin de poursuivre cette politique de soutien à la culture catalane, il propose au Conseil Municipal d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane et de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à ce syndicat. Il soumet la candidature de :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - Claude CID | délégué titulaire |
| - Marie-Claude GASCON | déléguée suppléante |

Vote pour à l'unanimité.

II / FINANCES

1 – Débat d'Orientation Budgétaire

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que les projets de l'équipe municipale sont conditionnés par le vote du budget annuel. Le débat d'orientation budgétaire, rendu obligatoire par la Loi du 6 février 1992 pour les communes de 3500 habitants et plus, constitue la première étape du cycle budgétaire et consiste en une discussion qui préfigurerait les priorités affichées dans le budget primitif. Il prend en compte les dispositions prévues dans la loi NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire de la République).

Il rappelle à l'Assemblée que le 24 janvier dernier, dans l'optique de la préparation du DOB, Pascal Heymes, de la société MS conseils, est venu présenter aux élus l'analyse rétrospective et prospective des finances de la commune, lors d'une réunion spécifique.

Jean ROQUE propose alors d'examiner le rapport d'orientation budgétaire.

Il présente les résultats du compte administratif 2016 et l'autofinancement dégagé. Il renvoie à la note de synthèse qui fait état de l'encours de la dette. Il évoque ensuite le contexte général :

Le projet de loi de finances 2017 a donné les grandes orientations en matière de dotations et d'évolutions fiscales :

- Baisse de la DGF versée aux collectivités territoriales
- Fiscalité :
 - . augmentation des bases de 0,4%, contre 1% en 2016. Dorénavant, l'augmentation des bases s'effectuera sur l'inflation constatée et non plus sur l'inflation prévisionnelle.
 - . diminution des allocations compensatrices de l'Etat

Les principaux objectifs de la construction du budget 2017 qui ont été fixés par la commission Finances sont dans la continuité des objectifs de 2016 :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition
- Maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- Programme pluri-annuels pour les opérations d'investissement
- Demandes de subventions à la Région, le Département, la CU et l'Etat pour les opérations d'investissement

A) Fonctionnement :

1. Dépenses :

En 2017, il faudra consolider les efforts effectués depuis 2015 et qui ont contribué au retour d'une épargne nette positive. Il sera toutefois difficile d'aller au delà avec l'arrivée de nouveaux services publics en 2016 : crèche, ram

Les charges à caractère général :

Elles seront stables par rapport au BP 2016. Le transfert à la CU de la compétence voirie et éclairage public ont permis d'alléger certains postes du fonctionnement. Il convient d'abonder le budget des formations pour faire face à certaines obligations réglementaires : formation aux premiers secours pour la crèche, formation continue obligatoire pour la police municipale, CACES pour les agents des services techniques, validation des acquis de l'expérience et contrat d'apprentissage. Les frais de téléphonie seront remis en concurrence lors du premier semestre

Les charges de personnel :

Elles seront, elles aussi, en augmentation, au regard de certaines décisions qui ont été prises par l'équipe municipale, mais surtout au regard de l'application de la réforme des carrières :

- Ainsi, lors du comité technique du mois de juin 2016, il a été décidé le maintien de salaire pour les arrêts de travail des agents en contrats, afin d'aligner le régime des contractuels avec le régime des statutaires.
- L'application de la réforme du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations, PPCR, encore appelé dispositif primes-points, entraîne la revalorisation des indices bruts et majorés. En fonction de la catégorie, cela représente de 5 à 9 points en moyenne, à partir du 1er janvier 2017.
- Augmentation de la base des cotisations retraite.
- L'augmentation de 0,6% du point d'indice au 1er février 2017, qui vient compléter la revalorisation de 0,6% de juillet 2016.
- La nomination de 7 agents distingués au titre de la promotion interne
- La modification de l'organigramme de la commune avec une prise de responsabilité de certains agents qui voient leur régime indemnitaire augmenté
- Le recrutement d'une infirmière, à 28/35ème au lieu de 14/35ème précédemment pour le multi-accueil la Clairfontaine
- Le RAM, dont l'ouverture a eu lieu en septembre 2016, va peser sur l'exercice en totalité
- L'organisation de quatre tours d'élection

Les charges intercommunales et communales :

Ce chapitre sera en diminution dans sa globalité :

- la CU s'est substituée aux communes pour le paiement de leur contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (150 000 € environ pour Toulouges), et elle la leur retient ensuite sur leur attribution de compensation.
- Bien que la liquidation du Sivom PRP n'ait pas encore été prononcée, il n'y a pas de contribution à prévoir pour 2017.
- Les travaux de l'avenue maillol ayant entraîné une perte de chiffre d'affaire pour les commerçants riverains, une indemnisation sera prévue à ce chapitre.

Loi SRU

Au 1er janvier 2016, la ville de Toulouges comptait 408 logements sociaux, soit un taux de 13,69 %. Bien que nous ne soyons pas encore en possession de la totalité des chiffres pour 2017, les échanges avec les services de l'Etat nous permettent de savoir qu'il n'y aura pas de pénalités à acquitter cette année, car la moins value réalisée lors de la vente du terrain d'assiette de l'opération Chanteperdrix, à l'opérateur social Marcou Habitat vient en déduction du montant de la pénalité. Toutefois, il faut continuer de réfléchir à de nouveaux programmes, afin de tenir les objectifs qui nous ont été fixés par l'Etat, si on ne veut pas risquer des pénalités à l'avenir.

Frais Financiers :

Les frais financiers continueront de baisser lors de l'exercice 2017, pour passer de 122 032 € à 112 220 €. Il conviendra de renégocier l'emprunt souscrit en 2011 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et dont la marge de 1,98 % pourrait être minorée à 0,80 %, grâce à un refinancement en fin d'année. Malgré une pénalité de 14 350 euros, le gain net pour la commune serait de 26 424 euros.

2. Recettes :

Globalement, les recettes de fonctionnement devraient diminuer en 2017. Cette diminution est due à la réduction des dotations de l'Etat, à l'interruption du plan de montée en charge du FPIC, à la baisse de l'attribution de compensation, à la suite des transferts de compétence

Revalorisation des bases d'imposition des taxes directes locales (TH, FB et FNB) et fiscalité

La loi de finances a fixé à 0,4 % le taux de revalorisation des bases d'imposition. Le produit total 2017 devrait s'élever à 2 901 804 €, soit 15 925 € de moins qu'en 2016, en raison de la baisse de 21 % des allocations compensatrices.

Attribution de compensation :

Cette recette est le résultat des charges et des recettes transférées lors du passage en communauté d'agglomération, puis en communauté urbaine au 1er janvier 2016. Elle est passée de 577 929 € en 2015 à 66 360 € en 2016. Cette recette se montera à 61 459 € en 2017, en raison du remboursement de l'annuité d'emprunt contracté par PMM pour le complément du financement des travaux de voirie.

Les Dotations d'Etat :

Troisième année de baisse de la DGF forfaitaire des communes. La ponction 2017 est divisée par deux. La recette attendue de DGF est de 628 895 €.

Légère augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale, qui passe de 158 463 € à 165 420 €.

Excédent des Budgets annexes :

L'excédent de clôture de la ZAC du Mas Puig Sec figure dans le résultat du Compte Administratif 2016, le Conseil Municipal décidera de son affectation, en fonction des besoins de financement, lors du vote du budget de la commune.

B) Investissement :

Les Recettes :

Elles seront constituées par l'excédent prévisionnel de fonctionnement, l'affectation du résultat, le FCTVA et les amortissements. La Taxe d'aménagement est transférée à la communauté urbaine à partir du 1er janvier 2016, mais la commune continue de percevoir les recettes des permis de construire antérieurs à cette date : 51 963,64 €.

L'annexe au traité de concession de la ZAC du Mas Puig Sec prévoit, pour l'exercice 2017, un versement de 597 300 €

Les Dépenses :

Pour commencer l'élaboration du budget de cette section, il conviendra d'absorber le déficit d'investissement, d'un montant de 1 299 691,64 €, avant d'abonder les principaux programmes. Ce déficit a été généré par le rachat des parties communes de la Zac, lors de la clôture du budget annexe.

Le remboursement de la dette en capital pour l'année 2017 représente se montera à 638 999,18 €. Deux emprunts se terminent en 2017, un emprunt de la Banque Populaire et l'emprunt structuré du SFIL (ancien dexia crédit local), qui permet à la commune d'être classée en 1A (c'est à dire encours 100% sécurisé) au titre de la classification GISSLER.

Les principaux programmes d'investissement 2017 pourraient concerner :

- Acquisitions foncières
- Remplacement de deux véhicules aux services techniques
- Programme de rénovation thermique et énergétique
- Démarrage des travaux de la Résidence Intergénérationnelle
- Travaux d'aménagement du Parc Esparre
- Travaux de la Place Louis Lacaze
- Agenda d'accessibilité
- Programme d'extension de la Vidéo protection
- Vie des quartiers

Jean ROQUE remercie Mireille REBECQ, Véronique CALVET, et l'ensemble des services municipaux

Après avoir débattu de ces orientations budgétaires, Jean ROQUE demande de prendre acte de la tenue de ce débat et propose de se retrouver pour le vote du budget le mardi 28 mars 2017.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, et admettent avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire

2 – Médiathèque El Mil-lénari – Acquisition d'un fonds documentaire – demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que le lectorat de la Médiathèque El Millenari comprend Toulouges et des communes limitrophes. 1397 usagers, 658 élèves des écoles maternelle et élémentaire, le Relais d'Assistants Maternelles, la crèche La Claire Fontaine et les associations fréquentent régulièrement l'établissement.

Le secteur jeunesse est un lieu de partage entre générations : souvent, les parents choisissent pour les plus petits mais les plus jeunes, qui les accompagnent deviennent des usagers.

Elle précise que le personnel est à l'écoute des demandes des différents usagers. Son rôle est de maintenir le dynamisme du lieu, de communiquer le plaisir de la lecture, de la découverte, afin de s'ouvrir au monde.

Ainsi, la municipalité a souhaité valoriser ses collections, en faisant l'acquisition, sous différents supports : (albums, documentaires, contes, livres, CD..), d'un fonds documentaire dont la thématique principale est « l'Art » dans sa diversité : peinture, danse, musique, architecture, cinéma... Le montant prévisionnel de cette acquisition s'élève à 1 458,94 €.

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que cette acquisition pourrait être subventionnée par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Elle propose à l'Assemblée d'autoriser le Maire, à déposer un dossier de demande de subvention.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Médiathèque El Mil-lénari – Programme culturel 2017 « Lire et Découvrir » - demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que la médiathèque propose annuellement un programme d'actions culturelles tout public, extrêmement diversifié : ateliers d'arts plastiques et scientifiques, jeux de société, expositions, cinéma, conférences et enfin le mois du film documentaire.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales peut subventionner ce type de programme.

Pour 2017, la médiathèque El Mil lenari lance le programme « Lire et Découvrir » enrichi des activités détaillées ci-dessus, d'un montant prévisionnel de 6 921,00 €.

Elle demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, pour son programme 2017.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Association Charles Flahault – participation financière pour un Contrat Unique d'Insertion

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que l'Association Charles Flahault a conclu un Contrat Unique d'Insertion, pour pourvoir au remplacement de l'agent précédemment, en poste au sein du C.R.I.E.E.

L'Association Charles Flahault sollicite donc la Commune pour une aide, au titre du financement du contrat de :

Pauline CHAUD du 24 octobre 2016 au 23 octobre 2017

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention à hauteur de 50% du résiduel à la charge de l'Association, sur la durée de ce contrat. Le montant de cette subvention suivra l'évolution du SMIC.

Vote pour à l'unanimité.

5 – Extension de la vidéoprotection – demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Claude CID rappelle à l'Assemblée le programme pluriannuel de déploiement de caméras de vidéo-protection.

Aujourd'hui, dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la commune envisage l'extension du dispositif avec l'installation de nouvelles caméras de vidéo-protection sur les sites suivants :

- entrée de ville rond-point Borges Blanques et parking allée de Tarragone
- parking et abords du collège François Mitterrand
- abords et parking : centre sportif Naturopole
- Entrée de ville RD 39 et rond-point avenue du Stade
- Médiathèque – chemin du Calvaire
- remplacement de caméras hors service Parking de la Poste

Il rappelle que la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, dispose d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.). La préfecture des Pyrénées-Orientales a reçu délégation du Ministère de l'Intérieur à ce sujet et dispose en conséquence des crédits nécessaires au financement de ces actions.

Les travaux qui découlent de la mise en œuvre de ce nouveau projet feront l'objet d'un marché à procédure adaptée. Le montant prévisionnel de cette opération s'élève 77 226,32 € HT, avec un financement sollicité au F.I.P.D à hauteur de 50 % du coût total, soit 38 613,16 € HT.

Il est donc proposé de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur l'attribution d'une subvention d'un montant prévisionnel de 38 613,16 € HT, au titre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance délégués à la préfecture des Pyrénées-Orientales, pour le financement d'un système de vidéo protection.

Vote pour à l'unanimité.

6 – Sécurisation de l'école élémentaire Jean Jaurès – demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Claude CID explique à l'Assemblée que les Ministres de l'Education Nationale et de l'Intérieur ont fixé dans leur instruction commune du 29 septembre 2016, les priorités d'emplois du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, en matière de sécurisation des établissements scolaires.

Dans cette perspective, la commune envisage des travaux afin de rehausser la clôture de l'école élémentaire Jean Jaurès, travaux qui pourraient être subventionnés par l'Etat, au titre du F. I. P. D.

Il précise que le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 3 441,00 € H.T, et demande au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Vote favorable à l'unanimité.

7 – USAT BASKET – Subvention 2017

Gaston COUBRIS, Adjoint aux Sports, explique à l'Assemblée que l'USAT BASKET sollicite la commune pour une subvention complémentaire d'un montant de 50 000,00 € pour faire face aux échéances de la saison 2017.

Il précise que cette subvention complémentaire versée à l'USAT BASKET, sera imputée sur les crédits votés à l'article 6574 du Budget Primitif 2017.

Il indique que la subvention qui sera votée en 2018, tiendra compte de ce versement complémentaire.

Vote pour à l'unanimité.

8 – Association Coeur de Femmes 66 – Attribution de subvention

Laëtitia SOUNIER et Hélène GODET se retirent du débat et du vote.

Mireille REBECQ expose à l'Assemblée que l'Association Coeur de Femmes 66 sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention en vue de sa participation au projet « Trek solidaire – 100% féminin », qui se déroulera du 1er au 9 avril 2017, dans le désert marocain.

Cette association a pour but de réaliser des performances sportives pour réaliser des actions solidaires.

Mireille REBECQ propose de verser une subvention de 300,00 € à l'association « Coeur de Femmes 66 ».

Vote pour à l'unanimité.

III / URBANISME

1 – ZAC de Clairfont III – Révision du Plan Local d'Urbanisme

Laurent ROSELLO rappelle à l'Assemblée que la commune a lancé une procédure de création de Zone d'Aménagement Concerté dénommée "ZAC de Clairfont III".

Ce secteur avait déjà été ciblé pour une urbanisation future à l'occasion de la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme voté en Conseil Municipal du 18 décembre 2007.

Aujourd'hui les démarches opérationnelles ont été entamée afin d'accueillir sur ce secteur de l'habitat, des équipements publics et de l'économie. Pour cela, il sera nécessaire d'adapter notre PLU pour permettre la réalisation de telles opérations. Depuis le 14 janvier 2016 la compétence urbanisme appartient à PMM, à ce titre, il appartient à la commune de Toulouges de faire part de ses intentions à engager une refonte de son document d'urbanisme à l'autorité compétente. Ainsi, dans le cadre de la procédure il est seulement demandé d'engager une discussion sur ce sujet en Conseil Municipal, sans pour autant délibérer sur cette question.

Aujourd'hui trois choix de procédures sont envisageables pour engager cette adaptation du P. L. U :

- une révision, mais qui serait difficile de mettre en oeuvre dans le cadre de ce projet tant que le Plan Local Urbanisme Intercommunal ne sera pas approuvé,
- une modification du PLU de Toulouges,
- une mise ne compatibilité du PLU suite à une Déclaration d'Utilité Publique

Ce choix ne peut être dès aujourd'hui arrêté car nous entamons à peine la procédure de concertation avec la population et avec les personnes associées. D'ailleurs Laurent ROSELLO rappelle que deux réunions de concertations sont prévues, l'une spécifiquement en direction des propriétaires du secteur concerné, l'autre avec l'ensemble de la population, il précise de plus qu'un registre est ouvert au service urbanisme afin d'enregistrer les observations du public.

Laurent ROSELLO, par la suite, présente le secteur d'étude concerné en présentant les deux sous secteurs du P. L. U concernés, à savoir la zone AU2 (à urbanisation future) et AU1b (à urbanisation immédiate à vocation économique).

Gérard CASTANY demande le devenir du bassin de rétention provisoire devant les bureaux du Parc. Laurent ROSELLO, rappelle que ce bassin de rétention était prévu à titre provisoire le temps de la réalisation d'un bassin de rétention définitif sur le périmètre de la ZAC conformément au schéma hydraulique de la commune. Ainsi une fois ce bassin définitif réalisé, le bassin provisoire pourra être affecté à une autre activité compatible avec son classement en secteur économique.

IV / PERSONNEL

1 – Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE informe le Conseil Municipal, qu'à la suite de sa réussite à un concours, un agent de la Commune peut bénéficier d'un avancement au grade d'Agent de maîtrise, à temps complet.

Il indique que pour pouvoir nommer cet agent, il convient de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'Agent de maîtrise à temps complet et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Modification du tableau des effectifs - Application des décrets n°2016-594 à 2016-605 du 12 mai 2016

Jean ROQUE informe l'Assemblée que dans le cadre des mises en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) par les décrets n°2016-594 à 2016-605 du 12 mai 2016, il convient de modifier le tableau des effectifs pour :

- la mise en place d'un nouveau cadencement d'avancement d'échelon sur une durée unique,
 - la création d'une nouvelle organisation des carrières comprenant trois échelles de rémunérations dénommées C1, C2 et C3,
 - la modification des modalités d'avancement de grades
 - l'adoption de la nouvelle dénomination des différents grades
 - la création des postes afin de nommer les agents qui changent de grade :
- . au titre du reclassement dû au P. P. C. R
- . au titre de l'avancement de grade à l'ancienneté.

Certains grades sont supprimés et il convient aujourd'hui de modifier le tableau des effectifs afin de donner une nouvelle dénomination à certains d'entre eux et de créer les postes nécessaires pour la nomination des agents :

FILIERE	GRADES SUPPRIMES	NOUVEAUX GRADES	NOMBRE DE POSTES CREES
ADMINISTRATIVE		Rédacteur principal de 1ère classe	1
		Adjoint principal de 1ère classe	3
	Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint principal de 2ème classe	9 + 2
	Adjoint administratif de 2ème classe 35/35è	Adjoint administratif TC	10
	Adjoint administratif de 2ème classe 26/35è	Adjoint administratif 26/35 ème	1
	Adjoint administratif de 2ème classe 25/35è	Adjoint administratif 25/35 ème	1
	Adjoint administratif de 2ème classe 17/35è	Adjoint administratif 17/35è	2
TECHNIQUE		Technicien Principal de 1ère classe	1
	Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	6
	Adjoint technique de 1ère classe 30/35è	Adjoint technique principal de 2ème classe 30/35 ème	1
	Adjoint technique de 1ère classe 28/35è	Adjoint technique principal de 2ème classe 28/35 ème	1 + 2
		Adjoint technique principal de 2ème classe 26/35 ème	1
	Adjoint technique de 2ème classe TC	Adjoint technique TC	28
	Adjoint technique de 2ème classe TNC	Adjoint technique TNC	7
	Adjoint technique de 2ème classe 30/35è	Adjoint technique 30/35ème	1
	Adjoint technique de 2ème classe 28/35è	Adjoint technique 28/35ème	6
	Adjoint technique de 2ème classe 27,5/35è	Adjoint technique 27,5/35ème	1
	Adjoint technique de 2ème classe 25/35è	Adjoint technique 25/35ème	2
	Adjoint technique de 2ème classe 23/35è	Adjoint technique 23/35ème	1
	Adjoint technique de 2ème classe 22/35è	Adjoint technique 22/35ème	2
	Adjoint technique de 2ème classe 20/35è	Adjoint technique 20/35ème	9
Adjoint technique de 2ème classe 16/35è	Adjoint technique 16/35ème	1	

		ATSEM principal de 1ère classe	3	
	ATSEM de 1ère classe	ATSEM principal de 2ème classe	2	
	ATSEM de 1ère classe 28/35è	ATSEM principal de 2ème classe 28/35ème	8	
	ATSEM de 1ère classe 26,25/35 ème	ATSEM principal de 2ème classe 26,25/35ème	3	
SANITAIRE ET SOCIALE	ATSEM de 1ère classe 25/35 ème	ATSEM principal de 2ème classe 5/35ème	1	
	ATSEM de 1ère classe 17,5/35è	ATSEM principal de 2ème classe 17,5/35ème	2	
	ATSEM de 2ème classe 28/35 ème	ATSEM 28/35ème	1	
	ATSEM de 2ème classe 26,25/35 ème	ATSEM 26,25/35ème	2	
	ATSEM de 2ème classe 25/35è	ATSEM 25/35ème	1	
	ATSEM de 2ème classe 17,5/35 ème	ATSEM 17,5/35ème	9	
	Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe TC	Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe TC	1	
	Agent social de 1ère classe TC	Agent social principal de 2ème classe TC	1	
	Agent social de 2è classeTC	Agent social TC	4	
	Agent social de 2ème classe 21/35è	Agent social 21/35ème	1	
	ANIMATION	Adjoint d'Animation de 1ère classe	Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	1
		Adjoint d'Animation de 2ème classe	Adjoint d'Animation	1
	CULTURELLE	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1
Adjoint du patrimoine de 2ème classe		Adjoint du patrimoine	1	

Vote pour à l'unanimité.

IV / INTERCOMMUNALITE

1 – SYDEEL 66 – Approbation des nouveaux statuts

Gérard CASTANY explique que le Comité syndical du Syndicat départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66), dans sa séance du 14 Février 2017, a délibéré à la majorité en faveur d'une modification de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral N° PREF/DCL/BCAI/2015271-0001 du 28 Septembre 2015.

Cette proposition de modification a pour but le changement du nom du Syndicat dans l'article 1^{er} des statuts.

En effet, le SYDEEL66 est adhérent au groupement des Syndicats d'Energie sur le territoire de la grande région Occitanie. Cette entente entre les 13 syndicats a été entérinée lors de la signature de la convention le 2 Décembre dernier, par les treize présidents du Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée.

A ce titre, une petite modification permettrait de marquer l'empreinte de notre département et ainsi de conserver et renforcer notre identité au sein de cette entente. Il est proposé d'enlever « **Pyrénées Orientales** » sur le nom du SYDEEL66 et de remplacer par « **Pays Catalan** », le logo sera modifié dans ce sens, le nom usuel restera SYDEEL66.

La délibération du Comité Syndical, en date du 14 Février 2017, a été transmise à la Commune et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur cette modification conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

L'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements ainsi qu'un exemplaire des statuts ont été remis à chacun des Conseillers municipaux.

Vote pour à l'unanimité.

V / QUESTIONS DIVERSES

1 – Aménagement de la place Louis Lacaze – demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme « Aide à l'Investissement Territorial »

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que dans le cadre de son programme de réaménagement des espaces publics, la commune de Toulouges a décidé de l'aménagement de la Place Louis Lacaze.

Elle précise que ces travaux consistent en la réfection des trottoirs en béton désactivé, en harmonie avec ceux réalisés sur l'avenue Maillol, en la création de places de stationnement supplémentaires, et en la mise en place de mobilier urbain. Elle indique également, que dans le cadre de son Agenda 21 et afin de faciliter le cheminement piétonnier transversal entre la rue Boileau, la rue Courteline et la place Louis Lacaze, les élus ont choisi de remplacer l'éclairage public par de l'éclairage LED. Enfin, il est prévu une réimplantation des espaces verts.

Elle informe l'Assemblée que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 230 000,00 € H.T, et propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, au titre du programme "Aide à l'Investissement Territorial", pour l'opération Aménagement Place Louis Lacaze.

Avis favorable à l'unanimité.

2 – Aménagement de la place Louis Lacaze – demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie – Midi Pyrénées

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que dans le cadre de son programme de réaménagement des espaces publics, la commune de Toulouges a décidé de l'aménagement de la Place Louis Lacaze.

Elle précise que ces travaux consistent en la réfection des trottoirs en béton désactivé, en harmonie avec ceux réalisés sur l'avenue Maillol, en la création de places de stationnement supplémentaires, et en la mise en place de mobilier urbain. Elle indique également, que dans le cadre de son Agenda 21 et afin de faciliter le cheminement piétonnier transversal entre la rue Boileau, la rue Courteline et la place Louis Lacaze, les élus ont choisi de remplacer l'éclairage public par de l'éclairage LED. Enfin, il est prévu une réimplantation des espaces verts.

Elle informe l'Assemblée que le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 230 000,00 € H.T, et propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention

auprès du Conseil Régional Occitanie – Pyrénées Méditerranée, pour l'opération Aménagement Place Louis Lacaze.

Vote pour à l'unanimité.

Fin de séance à 20h15.

Le Secrétaire de séance,

Roselyne BARANDE